ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 2012, GATINEAU, QC

Résolution n° 64/2012

TITRE :	Pensionnats indiens du Canada : Soutien aux enfants disparus
OBJET :	Pensionnats indiens
PROPOSEUR(E) :	Keith Corston, Chef, Première Nation crie de Chapleau, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Alvin Fiddler, mandataire, Première Nation de Wapekeka, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les citoyens des Premières Nations ont fréquenté plus de 134 pensionnats indiens dans tout le Canada au cours des 100 dernières années jusqu'à la fin des années 1990.

B. Le mandat de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) stipule ce qui suit au paragraphe e) : Identifier les sources et établir un relevé historique aussi complet que possible du système de pensionnats indiens et de ses répercussions. La guérison et la réconciliation comprennent le besoin des communautés de savoir quelles sont les familles dont un enfant peut avoir perdu la vie dans un pensionnat indien.

C. L'objectif de la CVR était de favoriser un projet sur les enfants disparus, mais elle ne disposait pas des ressources pour mettre en œuvre les recommandations issues de ce projet. Une coopération provinciale/territoriale aurait été requise, ainsi que la collaboration des organisations cléricales pour l'accès aux sites d'inhumation.

D. Un surplus est prévu dans le fonds consacré aux paiements d'expérience commune (PEC) dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), une fois que les crédits personnels auront été versés aux anciens élèves admissibles des pensionnats indiens. Ce surplus serait administré par un conseil mis sur pied dans le cadre du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (FFFIC), moins une partie transférée au Fonds en fiducie des Inuits (FFI).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'APN de favoriser un dialogue avec les administrateurs du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (FFFIC) en vue d'achever le projet sur les enfants disparus.
2. Enjoignent l'APN de s'assurer que les administrateurs du FFFIC sollicitent la participation de toutes les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, y compris les gouvernements provinciaux, en vue de rapatrier dans leurs communautés d'origine les dépouilles des enfants décédés dans un pensionnat indien.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL